Animation territoriale de la recherche en santé mentale et psychiatrie

28 SEPT 2023 ANPCME STRASBOURG

Contexte

Psychiatrie / santé mentale : discipline innovante

- La psychiatrie pionnière du parcours de soin: Nouvelles organisations du parcours de soins
- De nombreux atouts (idées, projets, données, pratiques,...) mais peu exploités peu/pas évalués
- Un enjeu : valoriser les pratiques, Image, dé-stigmatiser, améliorer la qualité des soins, Prévention
- Accompagner la politique de santé, objectiver les problématiques de santé publique
- Besoin de structurer une recherche de qualité
 - Les compétences des chercheurs: Methodologie
 - > L'expertise des professionnels de santé et de l'accompagnement
 - Les attentes des usagers, des proches et des associations

Contexte

Mais

- Recherche et clinique restent cloisonnées
- domaine de recherche peu soutenue financièrement
- Les établissements hors CHU accueillent 90% de la file active
 10 % des programmes hospitaliers de recherche clinique

L'échelon régional est peu exploité

Partenariats de proximité (université, EPS/MS, observatoires, associations)

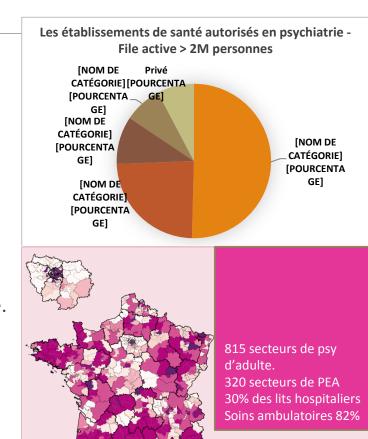
Dynamique de rapprochement avec les réseaux de recherche psychiatrie santé mentale.

Intérêt de fédérer les établissements

Initier et faciliter la création de dispositifs régionaux

en lien avec les sociétés savantes et les associations d'usager et de familles d'usager

→ Instruction DGOS/R4/2023/37 du 30 mars 2023 relative au soutien de la structuration de l'animation territoriale de la recherche en psychiatrie / santé mentale





Liberté Égalité Fraternité

INSTRUCTION N° DGOS/R4/2023/37 du 30 mars 2023 relative au soutien de la structuration de l'animation territoriale de la recherche en psychiatrie et santé mentale

La présente instruction vise à accompagner les agences régionales de santé (ARS) dans l'organisation et la structuration de l'animation de la recherche en psychiatrie et santé mentale dans les territoires.

Les ARS devront mettre en place un appel à manifestation d'intérêt, ayant pour objet de développer ou susciter des projets d'animation de dispositifs territoriaux de recherche en psychiatrie. Sur les territoires déjà couverts par ce type de dispositifs, les ARS pourront les confirmer sans nouvel appel à manifestation d'intérêt spécifique.

Cette enveloppe de crédits n'a pas vocation à financer les actions de recherche proprement dites, celles-ci étant financées par ailleurs (crédits MERRI), mais elle vise à consolider ou mettre en place des dispositifs d'animation de la recherche en santé mentale et psychiatrie, dont la vocation sera d'accélérer le décloisonnement entre les équipes de recherche universitaires, les structures de coordination déjà existantes (dont les GIRCI et les DTRF) et les équipes cliniques en animant une communauté de recherche sur un territoire.

- a. Caractère fédérateur du projet
- b. Articulation avec les ressources et structures existantes
- c. Périmètre du projet
- d. Inscription dans une logique territoriale inclusive et collaborative

Annexe : Répartition des régions par catégorie

Les groupes ont été constitués selon le nombre d'établissements autorisés en psychiatrie dans chacune des régions.

	Région	Crédits 2021 par région	Total par groupe
Groupe 1	ILE-DE-FRANCE	556 000€	556 000€
Groupe 2	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	450 000€	2 250 000€
	OCCITANIE	450 000€	
	NOUVELLE-AQUITAINE	450 000€	
	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	450 000€	
	HAUTS-DE-FRANCE	450 000€	
Groupe 3	BRETAGNE	278 000€	1 668 000€
	GRAND EST	278 000€	
	CENTRE-VAL DE LOIRE	278 000€	
	PAYS DE LA LOIRE	278 000€	
	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	278 000€	
	NORMANDIE	278 000€	
Groupe 4	CORSE	105 200€	526 000€
	LA RÉUNION	105 200€	
	GUADELOUPE	105 200€	
	MARTINIQUE	105 200€	
	GUYANE	105 200€	
Total		5 000 000 €	5 000 000 €

Intérêts de « décloisonner »

Améliorer la connaissance des besoins du territoire/région

Améliorer l'évaluation des pratiques actuelles innovantes.

Améliorer la representativité des programmes de recherche

Améliorer l'attractivité de la psychiatrie

Engager une dynamique collective dans la région

Transformer l'idée du soignant en hypothèse de recherche

Modalités de l'animation territoriale

Partenariat institutionnalisé impliquant les établissements de santé et les services universitaires

Procédure = appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS

Statut juridique à déterminer (GIP ? GCS ? Autre ?)

Caractéristiques du dispositif

Fédérateur

- CHU, établissements autorisés en psy (Public-ESPIC-Privé)
 - Convention signée par tous les établissements impliqués
 - Objectifs de recherche partagés, concertés et priorisés
- Périmètre régional
 - En lien avec coordonnateurs de PTSM, usagers, CPTS, associations
- Gouvernance collégiale
- Multithématique dans la santé mentale
 - S. fondamentales, clinique, soins infirmiers, SHS, S. Juridique/droit, ethique ...

Articulé avec les dispositifs territoriaux d'appui à la recherche existants

→ Coordination et appui national

coordination nationale CNUP Conf PCME CHS depuis 2016

Financement du dispositif

compartiment recherche de la réforme du financement

Pas de vocation à financer des programmes de recherche

Pas vocation à financer la totalité du fonctionnement

 Dans les dispositifs régionaux existants, cotisations et/ou mises à disposition de personnels, locaux, matériel

Rôle de l'ARS

Rédiger l'appel à manifestation d'intérêt

Susciter un projet de dispositif territorial

suivre de sa structuration

Faire un 1^{er} bilan d'avancement au 1^{er} trimestre 2024, base de l'allocation d'une seconde tranche de crédits en 2024

Inédit pour les ARS

Dispositifs régionaux existants

Hauts de France : F2RSM-Psy

• Fédération régionale de la recherche en santé mentale et psychiatrie

Occitanie: FeRRePsy

Bretagne et Centre-Val de Loire : Réseau psy au sein du GIRCI Grand Ouest

• GIRCI = Groupement Inter-Régional de Recherche Clinique et d'Innovation

Exemple de la F2RSM-Psy

Fédération de recherche en psy et santé mentale, Hauts de France

GIP: 46 établissements

1 conseil d'administration, présidé par Dr Martine Lefebvre

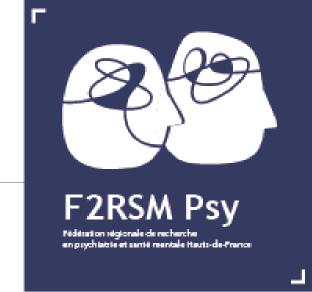
- 9 directeurs d'établissement
- 9 présidents de commission médicale d'établissement

1 conseil scientifique, présidé par Pr Pierre Thomas,

Multidisciplinaire (psychiatres, sociologues, psychologues, infirmières...)

Cotisations

- EPSM et CHU : 42 000/an
- CHG autorisé en psy : > 3 secteurs : 4 500/an / < 3 secteurs : 2 600/an
- Clinique privée : 2 500/an
- Montant total des cotisations annuelles : 324 500 €





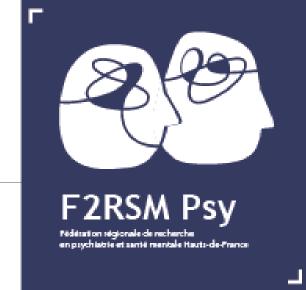
Exemple de la F2RSM-Psy

1 directeur: Dr Maxime Bubrovszky (MAD)

Nombre de salariés

- Permanents (7) :
 - 1 assistante de direction,
 - 1 responsable com,
 - 1 chargée de projet,
 - 1 responsable consultation aide méthodologique (CAM),
 - 2 consultants CAM,
 - 1 ARC
- + 21 contractuels sur projets

TOTAL : 28 salariés (sans les stagiaires)









Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France

JOURNÉE SCIENTIFIQUE ANNUELLE F2RSM PSY: RENDEZ-VOUS LE 19 OCTOBRE 2023

En savoir plus

L'ACTUALITÉ



ACCÈS RAPIDES









